



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Secrétaire Général
Haut Fonctionnaire de Défense*

Paris, le 19 janvier 2016

SERVICE DU HAUT FONCTIONNAIRE DE DEFENSE

HAUT FONCTIONNAIRE DE DEFENSE ADJOINT

Réf : SHFD/HFDA/ MSD/DSN n°2015 – 0027
Affaire suivie par : shfd-msd@interieur.gouv.fr

Tel : 01 49 27 38 98

Le préfet,
Chef du service du haut fonctionnaire de défense,
haut fonctionnaire de défense adjoint

à

Mesdames et messieurs les préfets de
département de métropole

Objet : Protection des installations nucléaires – sensibilisation des aéroclubs

Le commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA) est régulièrement alerté par des signalements de survols des centrales nucléaires de production d'électricité. Ce non-respect des zones réglementées est le plus souvent le fait de petits aéronefs locaux mal informés. Ces intrusions provoquent une chaîne d'alerte et d'intervention opérationnelle lourde en termes de moyens engagés.

Dans le cadre de la protection des installations nucléaires contre les chutes d'aéronefs, un plan d'action, a été validé par le Premier ministre : il identifie plusieurs travaux à mener dans le domaine de la prévention, de la protection passive, de la détection, de la transmission de l'alerte et de la gestion de crise.

Dans le cadre de ce plan d'action, il vous appartient de mettre en place des actions de prévention visant à sensibiliser les aéroclubs de votre département sur la réglementation du survol de zones particulières. A cet effet, vous pourrez bénéficier du soutien du CDAOA, en contactant le directeur des opérations du centre national des opérations aériennes (CNOA) aux coordonnées suivantes :

cdaoa-bao-cnoa-ops.chef.fct@intradef.gouv.fr 04 78 14 08 60

Le CNOA sera à même d'associer à vos réunions un officier pour vous présenter la surveillance de l'espace aérien français, le traitement des menaces aériennes et plus spécifiquement celles visant les centrales nucléaires.

Un point de situation des actions menées dans le cadre de ce plan doit être établi fin juin devant la commission interministérielle de la sûreté aérienne. Aussi je vous demande d'effectuer ces actions de sensibilisation au cours du premier semestre et de m'informer de leur tenue pour le 1^{er} juin 2016.

Christian CHOCQUET